

[**journée d'étude**] « Exercer son métier dans un autre pays européen : pourquoi et comment ? » Tel était le sous-titre d'une journée proposée le 5 décembre 2008 par l'ADBS. Si l'espace européen permet à ses citoyens d'y travailler librement, quelle est la situation réelle des professionnels de l'information-documentation ?

Compétences et mobilité des professionnels de l'ID

Le thème de cette journée a permis à huit intervenants de témoigner de leur expérience et de débattre sur les formations, les dispositifs et outils utiles pour réussir une mobilité géographique ou fonctionnelle.

Dispositifs pour étudier à l'étranger

Jan Douat¹ a présenté les dispositifs favorisant la mobilité des étudiants en Europe. Le Processus de Bologne a facilité cette démarche grâce à la convergence des systèmes universitaires européens, l'adoption des crédits ECTS² et la création d'autres dispositifs. Étudier à l'étranger offre plusieurs avantages : financiers (aides, bourses) et pédagogiques (crédits ECTS, double diplôme). Cela peut se faire dans le cadre d'un programme d'échange, type Erasmus, ou à titre individuel. Les stages, intégrés au cursus universitaire ou en entreprise (VIE³), peuvent aussi déboucher sur une insertion professionnelle. Il reste cependant à convaincre les recruteurs de l'intérêt d'une formation à l'étranger alors que l'internationalisation des cursus se met en place.

Mobilité des professionnels : quelles compétences ?

Corinne Delord⁴ a démontré que la mobilité professionnelle pouvait résulter d'atouts personnels tels que la maîtrise de plusieurs langues étrangères, l'envie de s'expatrier ou la capacité d'adaptation, et pallier ainsi le manque de diplômes. Carine Forzy⁵

a ajouté que l'esprit d'aventure et l'envie de faire évoluer son poste par des formations adéquates lui ont permis de s'expatrier. Jean-Philippe Accart⁶ a souligné qu'il devait sa mobilité à la reconnaissance de ses diplômes français ainsi que de ses compétences professionnelles et managériales. Son appartenance à différentes associations lui a aussi été très utile. Kendra Gates Derousseau⁷ a décrit son expérience d'expatriation aux antipodes grâce à ses compétences linguistiques.

Certification et attentes des employeurs

Anne-Marie Charraud, de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP), a présenté le Cadre européen des certifications (CEC⁸), document officiel qui sera appliqué en 2010. Elle a souligné l'ambiguïté du terme français « certification » employé dans ce texte et précisé que cela ne devait pas être confondu avec le concept de « grade universitaire ». La certification vise les acquis de compétence (*learning outcomes*), obtenus par la formation initiale, la formation continue et l'expérience professionnelle validée. L'objectif est de

rendre « lisibles » les compétences en vue de l'insertion professionnelle.

Le travail en cours de la CNCP pour le CEC comporte deux volets : établir un descriptif d'une certification donnée utilisable par tous ; établir la correspondance entre les grilles (cinq niveaux français et huit niveaux du CEC). Il faudra donc préciser pour chacun des huit niveaux les savoirs (connaissances), les aptitudes (savoir-faire) et les « compétences » (au sens d'autonomie, responsabilité et capacité à combiner savoirs et aptitudes dans une finalité professionnelle).

Caroline Draughn⁹ a listé les exigences des employeurs anglais. Un candidat doit démontrer son expérience internationale, sa capacité d'adaptation à la culture du pays d'accueil et à l'entreprise, ses connaissances linguistiques et professionnelles.

Après la présentation, par Éric Sutter, de l'Euroréférentiel des compétences en I-D et de l'Eurocertification CERTIDoc, Jean Michel a résumé la journée en soulignant trois points importants sur la mobilité. Elle est possible si le candidat est réellement motivé, s'il connaît tous les outils et dispositifs existants et s'il a conscience des contraintes économiques. Elle est facilitée par la reconnaissance des différents acquis. •

Véronique Salaun
vero.salaun@free.fr

Repères

Cette journée d'étude a été organisée par l'ADBS au ministère de la Recherche à Paris le 5 décembre 2008, avec le soutien de la Délégation aux usages de l'Internet (DUI). Elle était conduite par Jean Michel, président du Comité directeur d'ADBS-Certification, en collaboration avec Mireille Lamouroux, présidente de la Commission internationale de l'association. Le programme détaillé et les supports des intervenants sont en ligne sur le site de l'ADBS : www.adbs.fr

1 Webmestre au service des relations internationales de l'Université Paris-3.

2 ECTS : European Credits Transfer System.

3 VIE : volontariat international en entreprise.

4 Consultante au Cedoc.

5 Cyber-documentaliste à l'Office international des marques à Alicante.

6 De la Bibliothèque nationale Suisse et chargé des relations internationales à l'association Bibliothèques Information Suisse.

7 Chef de projet américaine au Pacific Legal Information Institute au Vanuatu.

8 En anglais *Euro?pean Qualification Framework*.

9 Du cabinet de recrutement anglais Intelligent Ressources.